

dont l'attitude serait à peu près la suivante: «Je suis sceptique; il faut me prouver que cela est juste et convenable.» Je suis convaincu que trop peu d'administrateurs ont affiché ce genre d'attitude par le passé. Voilà une des raisons pour lesquelles cette société de la Couronne est dans la situation où elle se trouve maintenant. J'estime que nous avons besoin de sang nouveau, de conceptions nouvelles, d'idées nouvelles.

Je partage sans réserve l'opinion des députés qui ont recommandé que le nombre des administrateurs soit porté non pas à douze, mais à un chiffre plus élevé. Ainsi, j'ai entendu l'honorable député de Jasper-Edson parler de la situation dans laquelle se trouve le *Northern Alberta Railway*. Ce chemin de fer comprend environ 1,400 milles de rail et, pourtant il n'est pas représenté au conseil d'administration depuis nombre d'années. Ce chemin de fer est isolé, mais il est rentable; voilà pourquoi je dis qu'il devrait être représenté au sein du conseil d'administration. Je ne prétends pas, par exemple, que 1,400 milles de voies ferrées, par rapport au réseau total du National-Canadien, justifieraient, pour le *Northern Alberta Railway*, la nomination d'un administrateur distinct, ou que la région que dessert le *Northern Alberta Railway* motiverait la nomination d'un administrateur particulier, mais un raisonnement de cette nature me semble bien fondé et plein de bon sens. Nous n'en avons pas eu assez jusqu'ici.

Il y a encore une autre raison que j'aimerais mentionner pour motiver la nécessité de ce changement. Quiconque a examiné les recommandations du premier rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports doit être frappé par sa façon d'envisager la question du point de vue régional. Par exemple, deux des recommandations formulées ont trait à la suppression, en temps voulu, du mouvement des voyageurs dans certaines régions et sur certaines lignes où il s'est révélé peu rentable. Il en va de même pour ce qu'on appelle les régions de trafic peu intense. On propose à cet égard le versement d'une subvention annuelle de 13 millions de dollars répartie sur une période de 15 ans. On a évidemment aussi recommandé de verser des subventions totalisant soixante-deux millions de dollars—qui, sur une période de cinq ans, seraient graduellement réduites au cinquième de cette somme—à l'égard de la suppression du mouvement des voyageurs. Or il est certain, monsieur le président, que cela présuppose une représentation de caractère plus varié et plus régional au sein du conseil d'administration, afin que les administrateurs, lorsqu'ils assistent aux réunions du conseil, puissent exprimer le sentiment et la situation qui ont cours dans leur propre région.

[M. Baldwin.]

Lorsque la direction du National-Canadien—et je présume qu'il en est de même du Pacifique-Canadien—doit formuler diverses demandes à la Commission des transports, à propos de l'élimination graduelle de ces services, ces demandes ne devraient se faire qu'après qu'un ou plusieurs administrateurs, connaissant quelque peu les sentiments de la population de la région en cause, et connaissant les conditions économiques de cette région, ont fourni au conseil ces renseignements et précisé leur attitude à cet égard. Quand ce ne serait que pour cette raison, je suis fermement d'avis que cette mesure, une fois présentée à la Chambre, sera des plus opportunes et contribuera sensiblement à aider le National-Canadien à résoudre les problèmes très complexes qu'il devra envisager s'il doit mettre en œuvre ces parties du rapport de la Commission MacPherson.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Monsieur le président, on a débattu assez longuement l'opportunité d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration du National-Canadien. Certaines observations du député de Laurier m'ont causé de l'inquiétude, cependant. Si je me souviens bien, il a dit au ministre que, d'après lui, même si un comité l'avait recommandée, ce n'était pas une raison suffisante pour donner suite à cette proposition. Tout le monde sait que sous le régime précédent, les comités ne jouaient pas le rôle qu'ils jouent maintenant. Le premier ministre et le gouvernement actuel se sont efforcés de confier plus de travaux aux comités, afin qu'ils fassent un apport plus utile à nos délibérations.

Je pense que les membres du parti libéral doivent se préoccuper vivement de cela car, en fin de compte, ils ont travaillé eux aussi à ce comité. Certains de leurs tenants ont fait partie du comité et lorsque nous avons débattu cette question, je ne me souviens pas qu'aucun d'entre eux ait soulevé des objections. Le député de Laurier a dit qu'il n'était pas présent, car il en aurait sûrement soulevé. Mais aucun des autres libéraux n'a soulevé d'objections, et ils étaient présents.

Bien entendu, la Chambre a été saisie du rapport, et, si l'opposition avait voulu soulever des objections, elle aurait encore eu une autre occasion de le faire. Que les membres de ce parti qui faisaient partie du comité soient restés cois et aient approuvé le rapport, voilà qui me semble pour le moins étrange. J'aurais cru qu'on jouissait d'un peu plus de liberté au sein du parti libéral depuis qu'il a perdu le pouvoir. Nous savons qu'il appliquait certaines règles rigides pendant qu'il détenait les rênes du pouvoir. Mais je pensais qu'un député de l'arrière-ban d'un